



Administration Générale

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes

Arrêté du Maire N°AG/2026/ 28

AG/SCDG

OBJET : INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – Délégation de fonctions – Délégation des fonctions de Madame le maire à Mme Marie SALADIN, Conseillère municipale

NOUS, Maire de VILLENEUVE LEZ AVIGNON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.18, qui confère à Mme le maire le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints, et en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci à des membres du conseil municipal

VU les procès-verbaux du 20 mars 2026 relatifs à l'installation des membres du conseil municipal, à l'élection de Mme le maire et des adjoints, dont le nombre a été fixé à neuf par délibération de ce même jour

CONDIDERANT que le volume des affaires déléguées à Mme Savine DEMARQUETTE MARCHAT, 8^{ème} adjointe, ne permet pas leur traitement intégral par l'adjointe concernée

ARRETONS

ARTICLE 1^{er} :

Madame Marie SALADIN reçoit délégation pour traiter des questions relatives aux archives, à la médiathèque, à la journée européenne du patrimoine.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés communaux, sera adressé à Monsieur le Préfet du GARD. En outre, une expédition sera remise à l'intéressée et transmise à Monsieur le Directeur Général des finances publiques.

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.



VILLENEUVE LEZ AVIGNON le 25 Mars 2026

Mme le Maire,

Pascale BORIES

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20260325-AG28-2026-AR
Date de télétransmission : 25/03/2026
Date de réception préfecture : 25/03/2026